Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 6 juillet 2022

Date de convocation : 29 juin 2022 Nombre de conseillers en exercice : 74 Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/70 portant accord de prolongation du programme « Territoire d'Industrie »

Membres présents (53 titulaires et 4 suppléants): BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, FLINOIS Alain (S), DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres ayant donné procuration (7): GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à RIBES-GRUERE Laurence, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, QUONIOU Henri à HENNEQUART Michel

Membre excusé (1): PLATEAU Marc

Membres absents (9): WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, TRIOUX COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Secrétaire de séance : HERBET Yannick

Délibération 2022/70 portant accord de prolongation du programme « Territoire d'Industrie »

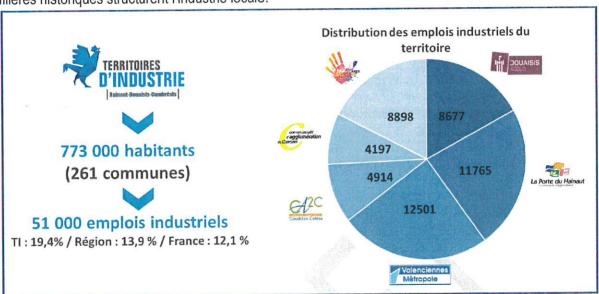
L'initiative « Territoires d'Industrie » (TI) s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut » ;

Le territoire « Hainaut-Douaisis-Cambrésis » a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il est l'un des 13 territoires d'industrie des Hauts-de-France.

Composé des six communautés d'agglomérations et de 260 communes, il s'agit d'un territoire très industriel (19,5 % des emplois), composé à la fois de TPE/PME et de groupes emblématiques. Plusieurs filières historiques structurent l'industrie locale.



Depuis début 2021, les actions ont permis de faire de « Territoires d'Industrie » un point d'entrée, connectant l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans l'appui aux entreprises (EPCI, État, Région, Caisse des Dépôts, etc.).

> Objectif n°1 : préparer l'industrie du futur

- Préparer la transition vers un territoire bas carbone ;
- Préparer la transition de « l'industrie 4.0 » ;
- Accélérer la transition numérique.

> Objectif n°2 : consolider l'attractivité du Hainaut-Douaisis-Cambrésis

- Attractivité des sites industriels ;
- Attractivité du territoire et multimodalité ;
- Attractivité des métiers de l'industrie.

Objectif n°3 : soutenir les filières industrielles du territoire

Le territoire a l'ambition d'animer et soutenir toutes ses filières d'excellence, et notamment le ferroviaire, l'automobile, l'agroalimentaire, la métallurgie, la filière textile, et celle du verre.

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

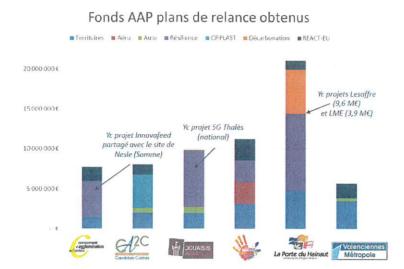


ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Bilan du conventionnement 2019 - 2022 : bilan complet présenté en annexe.



BILAN FRANCE RELANCE Résultats compilés





Prolongation:

Les ministères de tutelle du programme ont annoncé en début d'année la prolongation du programme national « Territoires d'Industrie » jusque 2026. Si le contenu du programme n'a pas encore été communiqué, certains points ont d'ores et déjà été précisés.

Tout d'abord, les premières analyses menées par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires ont souligné que la réussite du programme tenait à sa gouvernance partenariale et à son principe de gestion déconcentrée et décentralisée. Ces éléments clés devraient ainsi être conservés.

Ensuite, en cohérence avec la politique de contractualisation de l'État avec les collectivités territoriales, un alignement des différents programmes sur la durée devrait s'opérer (CRTE, CPER notamment).

Enfin, le ministère de l'Économie et celui de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ont émis le souhait que les chefs de projets TI soient les premiers relais du plan France 2030 auprès des territoires.

Une montée en compétence de ces derniers est d'ailleurs prévue par la mise en place d'un programme de formation dédié sur toutes les thématiques en lien avec le programme (développement économique, animation territoriale, etc.).

Le conventionnement de partenariat du Territoire d'Industrie Hainaut-Douaisis-Cambrésis arrive à échéance le 15 septembre 2022, il est donc proposé de prolonger ce conventionnement de deux années.

Si les détails du programme national ne sont pas encore connus, rien n'empêche aujourd'hui de préparer une nouvelle phase du programme d'animation, basé sur les réussites et axes d'amélioration de la période 2021-2022.

Il est proposé ici un programme taillé sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de chaque EPCI du territoire, tout en suivant le fil rouge des trois objectifs prioritaires définis dans le programme local :

- 1. Préparer l'industrie du futur ;
- 2. Consolider l'attractivité du Hainaut-Douaisis-Cambrésis ;
- 3. Soutenir les filières industrielles du territoire.

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



En tant que relai du plan France 2030, le chef de projet TI apportera une attention particulière à suivre le calendrier de parution des appels à projets, à sensibiliser les intercommunalités et les clubs d'entreprises aux grandes thématiques ciblées.

Il s'agira en particulier d'accompagner l'entreprise dans le montage d'un dossier de demande d'aide, ou dans sa candidature à un appel à projets régional, national, ou européen : aide à la rédaction, appui auprès du service instructeur. En phase avec l'axe « Simplifier » du programme national, un appui aux formalités administratives pourra être réalisé en vue de réduire les délais habituels d'instruction des dossiers.

Un des enjeux de cette nouvelle phase du programme sera de rapprocher les entreprises des dispositifs européens souvent méconnus. L'objectif sera de renforcer les liens avec EEN (Enterprise Europe Network) pour permettre aux PME du territoire de rehausser leurs ambitions de développement.

En tant qu'initiateur du programme Rev3 avec le Conseil Régional, la CCI est aujourd'hui en mesure d'amplifier la dynamique dans le Hainaut-Douaisis-Cambrésis. L'appui Territoires d'Industrie permettra d'accélérer la dynamique, avec l'objectif d'apporter des résultats mesurables sur le territoire.

C'est sur cette base, détaillée en annexe, qu'une feuille de route 2023-2024 vous est proposée. Il s'agira de pérenniser ce qui a fonctionné, d'améliorer ce qui a été mis en place, et d'amplifier le programme sur certains axes prioritaires.

Il est à noter que la participation de l'État au financement du programme à hauteur de 50% ne serait pas reconduite, portant le coût pour chaque EPCI à 10.833,33 €/an (pour 5.413,33 € précédemment).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- D'approuver la Feuille de Route du programme Territoire d'Industrie 2023-2024;
- D'accepter le principe de co-financement, à parts égales entre chaque EPCI, du programme, dans la limite d'une participation maximale de 10.833,33 €/an;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents administratifs, comptables ou juridiques y afférent;
- De prévoir les crédits au budget.

<u>Document(s)</u> annexe : Bilan France Relance TI Hainaut-Douaisis-Cambrésis, Feuille de route 2023 et Projet de Convention de partenariat

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publication le 12/07/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

Coudrésis-Catési

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Bilan France Relance Juin 2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID : 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

ENSEM! pour un développement ÉCONOMIQUE DURABLE de notre territoire

Suivez-nous in













En partenariat avec





BILAN FRANCE RELANCE Résultats compilés

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

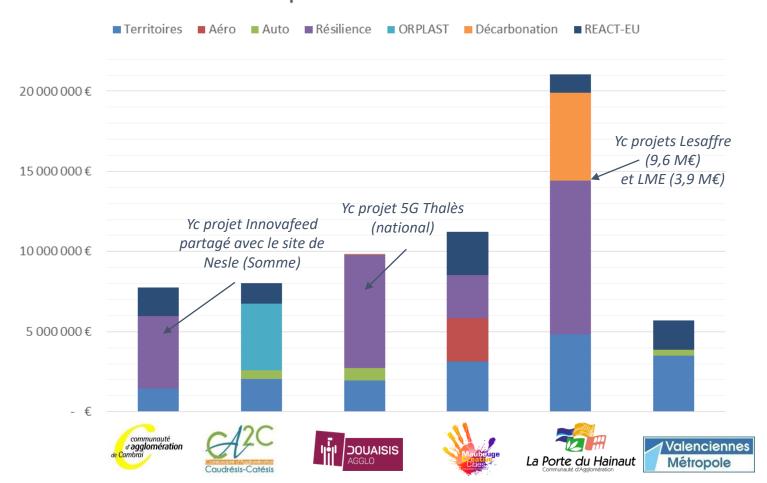
Reçu en préfecture le 11/07/2022

fiché le



ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Fonds AAP plans de relance obtenus



Chiffres clés appels à projets

63,5 M€

de subventions obtenues dans le cadre des appels à projets à l'échelle du Territoire d'Industrie

Venant soutenir

> 588 M€

d'investissements



BILAN FRANCE RELANCE Résultats compilés

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

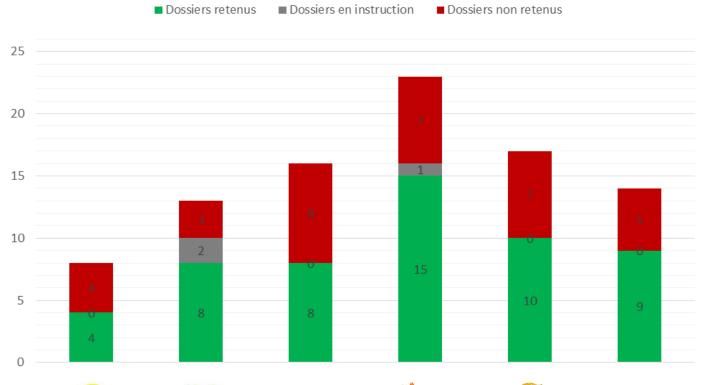
Reçu en préfecture le 11/07/2022

ché le



ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Suivi des candidatures aux appels à projets



communauté d' **agglomératio** d<mark>e C</mark>ambrai











Chiffres clés appels à projets

43

Entreprises lauréates*

Près de **50%** des dossiers retenus



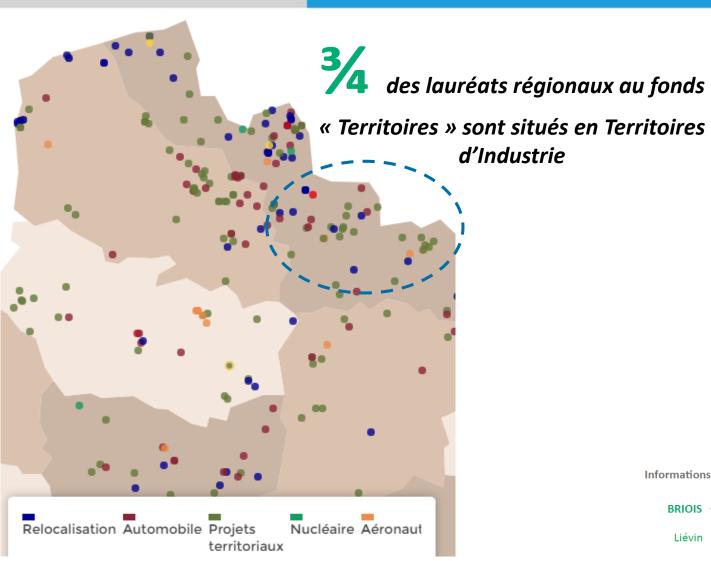
BILAN FRANCE RELANCE L'impact du programme TI

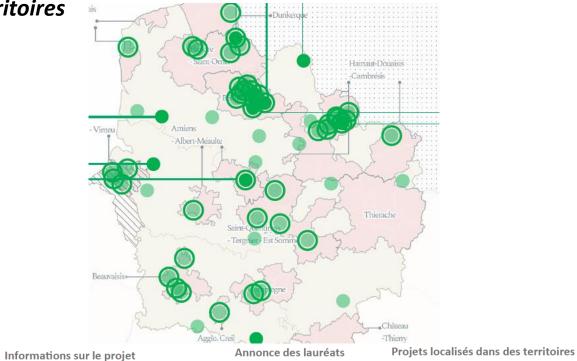
Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022



ID: 059-200030633-20220706-2022 70-DE





Annonce des lauréats

BRIOIS — Porteur du projet

Liévin — Commune

Nouveaux lauréats

Anciens lauréats

d'industrie

Projet situé dans un territoire labellisé « Territoire d'industrie »

 Projet situé en dehors d'un territoire labellisé « Territoire d'industrie »



BILAN FRANCE RELANCE Et après ?

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

né le



ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

La fin des plans de relance, et le lancement d'un nouveau plan porteur d'opportunités :





Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Proposition de feuille de route Territoires d'Industrie 2023-2024



Hainaut-Douaisis-Cambrésis

















AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE



TABLE DES MATIERES

Préambule	2
Carte d'identité du Territoire d'Industrie	2
Priorités définies par les binômes élus – industriels	4
Objectif n°1 : préparer l'industrie du futur	4
Objectif n°2 : consolider l'attractivité du Hainaut-Douaisis-Cambrésis	4
Objectif n°3 : soutenir les filières industrielles du territoire	4
Bilan du programme 2021-2022	
Les bénéfices du programme national	5
Les bénéfices de l'action locale	6
Proposition de programme d'animation pour 2023-2024.	8
Perspectives au niveau national	8
Proposition d'animation locale sur le volet « Appui aux entreprises »	9
Méthodologie : appui aux entreprises	9
Action 1 : soutenir la transition vers une industrie bas carbone	10
Action 2 : soutenir la transition vers l'industrie 4.0	10
Action 3 : réaliser des actions de communication	11
Proposition d'animation locale sur le volet « Appui au territoire »	12
Action 1 : informer les acteurs locaux	12
Action 2 : animer des ateliers de sensibilisation à destination des intercommunalités	12
Action 3 : apporter un appui sur la thématique transversale emploi & compétences	12
Action 4 : accompagner les projets de territoire	12
Organisation du programme d'animation	
Pilotage de l'animation	14
Construction de la convention de partenariat	14

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

PREAMBULE

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

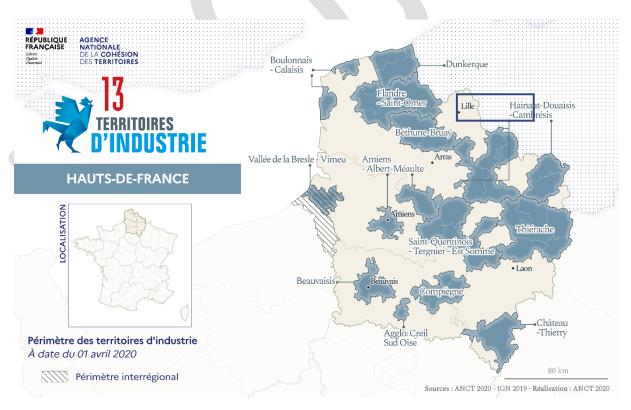
- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut » ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

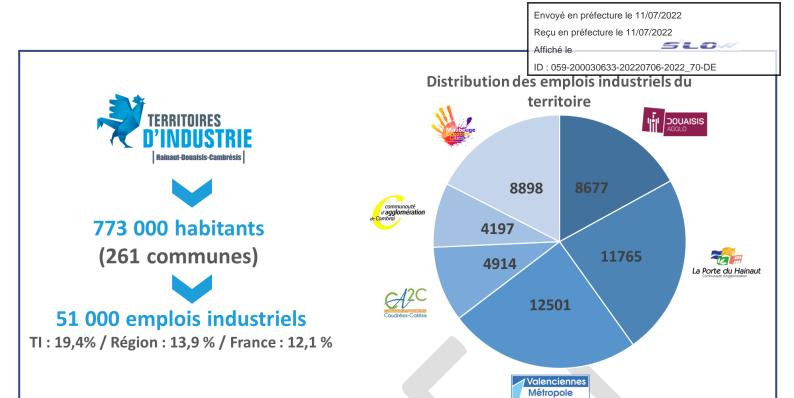
CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le territoire « Hainaut-Douaisis-Cambrésis » a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il est l'un des 13 territoires d'industrie des Hauts-de-France.

Composé des six communautés d'agglomérations et 260 communes, il s'agit d'un territoire très industriel (19,5 % des emplois), composé à la fois de TPE / PME et de groupes emblématiques. Plusieurs filières historiques structurent l'industrie locale.



Alors que l'industrie représentait 12,1 % des emplois au niveau national en 2017, la région Hauts-de-France se distingue par un taux de près de 14 %, la plaçant ainsi en quatrième position des régions les plus industrialisées. Avec 19,5 % d'emplois industriels, le territoire du Hainaut-Douaisis-Cambrésis est ainsi un moteur au niveau national, emmené par un tissu de TPE, PME et ETI particulièrement dynamique.



Parmi les fleurons du territoire, nous pouvons citer quelques entreprises industrielles emblématiques, pourvoyeuses d'emplois directs et indirects. Ces 5 entreprises, représentant 8 sites de production concentrent à eux-seuls le tiers des emplois industriels du Territoire d'Industrie.

Entreprise	Toyota Motor Manufacturing France	Renault UGB et MCA	Alstom - Bombardier	Stellantis	GSK
Localisation	Onnaing	Douai et Maubeuge	Petite-Forêt et Crespin	Hordain et Trith Saint-Léger	Saint-Amand
Emplois directs	4 500	4 500	4 000	4 000	1 000
Produits phare	Yaris 4 Yaris Cross	Megane e-tech R5 e-tech Kangoo Citan NV250	RER NG M7DD MP14 	VP et VU gamme KO (Citroën Jumpy, Peugeot Expert,) Boites de vitesse BE, MB6, EAT6 et réducteurs RG	Vaccins contre DTP, paludisme, hépatites A&B, ROR

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



PRIORITES DEFINIES PAR LES BINOMES ELUS — [10:059-200030633-20220706-2022_70-DE

NB: ces priorités ont été définies sur la base des échanges avec les 6 binômes élus – industriels. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer au cours du temps. Pour plus de détails sur les priorités listées ci-dessous, se reporter au projet de protocole d'accord Territoires d'Industrie.

Objectif n°1: préparer l'industrie du futur

La reconquête industrielle passera par le développement de l'industrie du futur. Les acteurs du territoire font le pari que pour répondre aux défis de demain, l'industrie devra être moderne, innovante, et devra s'intégrer dans un monde plus écologique.

Préparer la transition vers un territoire bas carbone

Le territoire a l'ambition de développer toutes les briques technologiques nécessaires à cette transition, et en particulier celles liées aux technologies hydrogène, photovoltaïque et économie circulaire.

Préparer la transition de « l'industrie 4.0 »

Complètement liée au thème précédent, l'industrie connait une autre transition, celle de « l'industrie 4.0 ». Le territoire du Hainaut-Douaisis-Cambrésis entend accentuer cette politique en finançant des projets à vocation technologique.

Accélérer la transition numérique

Enfin, ces transitions sont complètement liées à la digitalisation des activités. Accompagner les entreprises sur ces aspects permettra de contribuer à leurs performances économiques et écologiques.

Objectif n°2 : consolider l'attractivité du Hainaut-Douaisis-Cambrésis

La reconquête industrielle passera aussi par l'attractivité de nos territoires, nos industries et des métiers qui la composent. Les acteurs du territoire ont ainsi la volonté de développer ces différents axes, avec une vision globale du territoire.

Attractivité des sites industriels

4 sites « clés en main » sont déjà labellisés sur le territoire. L'un des chantiers sera de reconquérir les friches industrielles, les terrains délaissés et les dents creuses, dans un souci de prise en compte des paramètres environnementaux.

Attractivité du territoire et multimodalité

Toujours dans une optique d'attractivité, il faudra en outre connecter le fer, le réseau routier et les voies fluviales pour répondre aux besoins des entreprises. C'est en développant des infrastructures logistiques performantes que le Hainaut-Douaisis-Cambrésis sera capable d'attirer les projets Français et internationaux les plus prometteurs.

Attractivité des métiers de l'industrie

Le Hainaut-Douaisis-Cambrésis est un territoire économique majeur des Hauts-de-France. Toutefois, le taux de chômage reste supérieur à la moyenne nationale, mettant en lumière une réelle problématique d'attractivité des métiers de l'industrie. Le volet « emploi – formation » est un des quatre enjeux nationaux du programme territoire d'industrie. Différentes mesures seront déployées pour répondre aux besoins des citoyens et des industriels.

Objectif n°3 : soutenir les filières industrielles du territoire

La reconquête industrielle passera par le soutien aux filières d'excellence du territoire. Conscients de la place de l'industrie Française dans un marché global, les acteurs du territoire ont la volonté de consolider les filières, et d'accélérer les dynamiques entre-elles.

Signal fort du dynamisme des filières du territoire, plusieurs pôles de compétitivité et / ou d'excellence sont implantés sur le Hainaut-Douaisis-Cambrésis. C'est le cas par exemple de « I-trans », dont la finalité est de répondre aux grands défis des mobilités et des transports terrestres décarbonés. Répondant à des enjeux majeurs, il convient de soutenir ces pôles afin de consolider les filières d'excellence déjà présentes.

Le territoire a l'ambition d'animer et soutenir toutes ses filières d'excellence, et notamment le ferroviaire, l'automobile, l'agroalimentaire, la métallurgie, la filière textile, et celle du verre.

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

BILAN DU PROGRAMME 2021-2022

Les bénéfices du programme national

Les retombées les plus visibles pour le territoire sont économiques. Dispositif emblématique du plan de relance national, l'appel à projets « accélération des investissements dans les territoires », aussi appelé « fonds Territoires d'Industrie » a permis de soutenir à ce jour 25 entreprises du Hainaut-Douaisis-Cambrésis. L'enveloppe apportée à ces lauréats, intégralement en subvention représente 17 M€. Ces 17 millions d'euros viennent soutenir près de 220 millions d'euros d'investissements productifs. Ajoutés aux 28 lauréats dans les autres catégories d'appels à projets des plans de relance national et européen, ce sont au global plus de 60 millions d'euros qui ont été distribués aux entreprises du territoire, pour 600 millions d'investissements. On estime à 4 000 le nombre d'emplois maintenus ou créés sous deux ans grâce à l'émergence de ces 53 projets.

En outre, d'autres dispositifs spécifiques au programme ont aussi pu être mobilisés pendant cette période, et pourront être prolongés dans les prochains mois, tel que le dispositif « VTE Territoires d'Industrie », ou encore l'appel à projets « Territoires d'Industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain ».

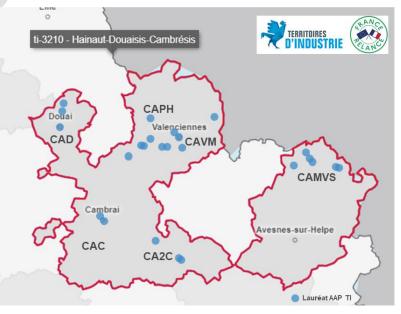
Si l'apport du programme national n'est plus à démontrer pour ce qui est des retombées économiques pour les entreprises, des moyens ont également été apportés pour les collectivités.

L'Etat a ainsi initié la dynamique Territoires d'Industrie locale par le financement à 50% pendant d'un poste de Chef de projet Territoires d'Industrie pendant deux ans.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Maubeuge – Val de Sambre a pu bénéficier du « pack rebond » porté par la Délégation nationale Territoires d'Industrie, et ainsi obtenir le support de consultants extérieurs pour la qualification des projets industriels. Nombre de ces projets sont d'ailleurs devenus lauréats du plan de relance par la suite.

Enfin, en partenariat avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, le Conseil Régional a mis en place un comité de pilotage du programme dans les Hauts-de-France, permettant d'accélérer et d'appuyer les projets locaux sollicitant un appui.





Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Les bénéfices de l'action locale

Depuis début 2021, **43 entreprises industrielles, ont fait l'objet d'un accompagnement Territoires d'Industrie,** faisant suite à plus de 200 prises de contact. Cet accompagnement a pu aller de la simple sensibilisation aux dispositifs existants jusqu'au support au montage de dossiers d'aides et aux actions réseau (de quelques heures de travail à plusieurs jours par entreprise). Dans la majorité des cas, **les entreprises accompagnées sont des PME de 30 à 200 personnes.** Dépourvues de ressources en interne dédiées à la veille et au montage de dossiers, ces entreprises sont particulièrement demandeuses d'appui.

Ces 43 rendez-vous ont permis de générer plus de 10 candidatures à des appels à projets ou aides du plan de relance. A la faveur du contexte particulier du régime d'aide dit « Covid », ces dossiers ont ainsi permis d'obtenir 1,2 M€ de subventions (avril 2022). Par ailleurs, certains dossiers sont actuellement en instruction, pour l'équivalent de 3,4 M€ de subventions demandées.

Si l'action principale 2021 – 2022 s'est concentrée sur l'accompagnement aux entreprises, le programme vise aussi à accompagner les projets territoriaux. C'est ainsi un appui opérationnel qui est apporté sur des projets généralement portés par un ou plusieurs EPCI : appui au montage de dossiers de demande d'aide, veille et recherches d'informations ou de contacts. Parmi les thèmes actuellement accompagnés dans certaines intercommunalités : les compétences de l'industrie 4.0, la reconversion des friches, ou encore la structuration d'écosystèmes autour des énergies renouvelables.

Une dizaine d'événements collectifs sont venus faire la synthèse de ces actions, avec par exemple des ateliers thématiques à destination des EPCI ou des clubs d'entreprises.

L'animation locale s'est aussi traduite par des actions d'information et de communication déclinées selon deux axes. D'abord avec la mise en place d'une communication « grand public », ciblant principalement les entreprises endogènes et exogènes via les réseaux sociaux professionnels. Ce sont aujourd'hui plus de 500 personnes qui suivent la page Linkedin Territoire d'Industrie du Hainaut-Douaisis-Cambrésis, et qui ont généré 77 000 vues réparties sur 90 publications. Cette page se veut être le relai des « bonnes nouvelles du territoire », des dispositifs de soutien à l'industrie, et des événements qui les concernent.

Ensuite avec une communication restreinte aux acteurs du programme local, sous la forme d'une lettre d'information. Cette lettre est envoyée à près de 90 personnes engagées pour le Territoire d'Industrie : industriels, élus, équipes du développement économique. Ce sont à ce jour 13 numéros qui ont été diffusés, mettant en lumière les actualités économiques du territoire, les nouveaux appels à projets, les réussites de nos voisins, et le calendrier des événements à ne pas rater.

L'ensemble de ces actions ont permis de faire de Territoires d'Industrie un point d'entrée, connectant l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans l'appui aux entreprises (EPCI, Etat, Région, Caisse des Dépôts, etc). Les chefs d'entreprise, souvent perdus dans la complexité des structures d'accompagnement ont désormais un interlocuteur avec qui échanger, quelle que soit la problématique.

Pour finir, il est intéressant de remarquer qu'en s'ancrant localement, le programme contribue à remettre au cœur des préoccupations l'avenir de nos industries.

C'est sur la base de ces premiers résultats qu'une feuille de route 2023 – 2024 vous est proposée. Il s'agira de pérenniser ce qui a fonctionné, d'améliorer ce qui a été mis en place, et d'amplifier le programme sur certains axes prioritaires.

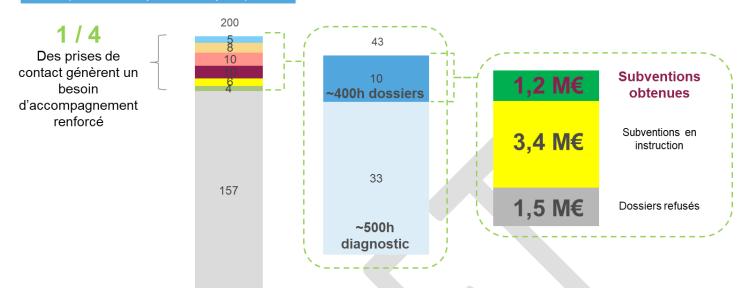
ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

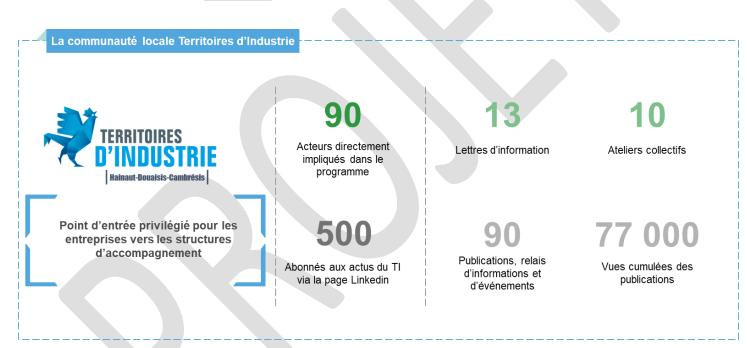
Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



Résultats des accompagnements individuels (animation TI auprès des entreprises)





Recu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



PROPOSITION DE PROGRAMME D'ANIMATION

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Perspectives au niveau national

Les ministères de tutelle du programme ont annoncé en début d'année la **prolongation du programme national Territoires d'Industrie jusque 2026**. Si le contenu du programme n'a pas encore été communiqué, certains points ont d'ores et déjà été précisés.

Tout d'abord, les premières analyses menées par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires ont souligné que la réussite du programme tenait à sa gouvernance partenariale et à son principe de gestion déconcentrée et décentralisée. Ces éléments clés devraient ainsi être conservés.

Ensuite, en cohérence avec la politique de contractualisation de l'Etat avec les collectivités territoriales, un alignement des différents programmes sur la durée devrait s'opérer (CRTE, CPER notamment).

Autre point important, des ajustements devraient être réalisés à la demande des collectivités et des régions, notamment sur le périmètre des Territoires d'Industrie.

Enfin, le ministère de l'économie et celui de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ont émis le souhait que les chefs de projets TI soient les premiers relais du plan France 2030 auprès des territoires.

Une montée en compétence de ces derniers est d'ailleurs prévue par la mise en place d'un programme de formation dédié sur toutes les thématiques en lien avec le programme (développement économique, animation territoriale, etc).

Le lien entre Territoires d'Industrie et France 2030 est en effet assez étroit. Le Secrétaire Général du plan (SGPI) étant un des initiateurs de Territoires d'Industrie, un rapprochement parait assez probable.

Si les détails du programme national ne sont pas encore connus, rien n'empêche aujourd'hui de préparer une nouvelle phase du programme d'animation, basé sur les réussites et axes d'amélioration de la période 2021 – 2022.

Il est proposé ici un programme taillé sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de chaque EPCI du territoire, tout en suivant le fil rouge des 3 objectifs prioritaires définis dans le programme local :

- 1. Préparer l'industrie du futur
- 2. Consolider l'attractivité du Hainaut-Douaisis-Cambrésis
- 3. Soutenir les filières industrielles du territoire



Ce qui devrait rester

- Gouvernance partenariale
- Gestion déconcentrée et décentralisée

Ce qui pourrait évoluer

- Périmètre des TI
- Programme relai du plan France 2030

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Proposition d'animation locale sur le volet « Appulide 1059-200030633-20220706-2022_70-DE

METHODOLOGIE: APPUI AUX ENTREPRISES

Dans la continuité des actions menées en 2021 et 2022, des actions d'accompagnement seront réalisées auprès des entreprises industrielles suivant le schéma suivant :

1) Activités de prospection

A partir d'une base de données d'entreprises industrielles du territoire, un calendrier et une priorisation de la prospection seront réalisés en accord avec les équipes développement économiques des Communautés d'Agglomération composant le TI.

Les entreprises ciblées seront ainsi contactées afin de se voir proposer une rencontre. Au choix, ces rendez-vous seront assurés par le chef de projet TI seul, ou avec un représentant de l'EPCI.

Un autre levier possible est celui de l'action prospective hors territoire. Des actions de prospection ciblées et d'études pourront être menées afin d'attirer des projets exogènes qui contribueront aux stratégies de développement économique locales.

Exemple : dans le but de développer une filière de traitement d'un type de déchets sur un territoire, il pourra s'agir d'identifier les acteurs manquants localement sur la chaine de valeur, et étudier ensuite l'intérêt d'une implantation avec la collectivité et les industriels potentiels.

2) Sensibilisation et information

L'objectif de ces rencontres sera de qualifier les projets, ou éventuellement de détecter les difficultés rencontrées par les entreprises. Le rôle de la Communauté d'Agglomération sera précisé systématiquement à l'entreprise rencontrée, que l'EPCI soit représenté ou non.

A partir d'une trame d'entretien à bâtir, il sera porté à la connaissance de l'entreprise les dispositifs de soutien auxquelles elle peut prétendre. Les thématiques abordées seront celles de l'emploi et la compétence, du développement de l'outil productif, de l'innovation, de l'export, de la transition écologique (TE), et de la transition vers l'industrie du futur (IDF).

Un diagnostic TE, ainsi qu'un diagnostic IDF seront proposés aux entreprises à l'occasion de ces entretiens.

Les solutions proposées pourront être des mises en réseau avec les opérateurs publics locaux (par exemple : plateforme d'initiative locale), des recherches d'aides directes ou de financement ou des actions axées business (par exemple : recherche d'un fournisseur local).

3) Accompagnement renforcé

Enfin, pour les cas nécessitant un accompagnement approfondi, par exemple pour une petite entreprise, une PME innovante, ou une entreprise avec un projet stratégique pour le territoire, un support en ingénierie supplémentaire pourra être apporté.

Il s'agira en particulier d'accompagner l'entreprise dans le montage d'un dossier de demande d'aide, ou dans sa candidature à un appel à projets régional, national, ou européen : aide à la rédaction, appui auprès du service instructeur. En phase avec l'axe « Simplifier » du programme national, un appui aux formalités administratives pourra être réalisé en vue de réduire les délais habituels d'instruction des dossiers.

Un des enjeux de cette nouvelle phase du programme sera de rapprocher les entreprises des dispositifs européens souvent méconnus. L'objectif sera de renforcer les liens avec EEN (Enterprise Europe Network) pour permettre aux PME du territoire de rehausser leurs ambitions de développement.

Reçu en préfecture le 11/07/2022

ACTION 1: SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE INDUSTRIE BAS (DA 059-200030633-20220706-2022_70-DE

L'objectif de neutralité carbone pour 2050, porté par la plupart des acteurs publics comme privés en Europe, et impactant très largement tous les pans de l'industrie, nous encourage à faire du sujet de la transition écologique un thème prioritaire de la mission Territoires d'Industrie.

Largement mis en lumière par le programme régional Rev3, la Troisième Révolution Industrielle est aujourd'hui engagée sur le territoire, mais semble manquer de visibilité et de résultats concrets du point de vue de certains industriels.

En tant qu'initiateur du programme Rev3 avec le Conseil Régional, la CCI est aujourd'hui en mesure d'amplifier la dynamique dans le Hainaut-Douaisis-Cambrésis. L'appui Territoires d'Industrie permettra d'accélérer la dynamique, avec l'objectif d'apporter des résultats mesurables sur le territoire.

Une co-animation est ainsi proposée sur des thématiques telles que :

- La décarbonation de l'industrie ;
- L'écologie industrielle territoriale (EIT);
- La création d'écosystèmes énergétiques, comme la récupération de la chaleur fatale ;
- La gestion des déchets;
- Etc.

Les outils nationaux et européens seront particulièrement ciblés ici pour faire émerger les projets les plus ambitieux, et ceux qui dépassent les intérêts d'une entreprise en particulier. Ces dispositifs à mobiliser sont principalement opérés par la Caisse des Dépôts (exemple : véhicules d'investissements comme les sociétés de projets), par l'ADEME (exemple : appel à projets Zones Industrielles Bas Carbone – ZIBAC), et par l'Union Européenne (Fonds de Transition Juste).

Un mode opératoire sera travaillé sur mesure pour chaque EPCI, afin de répondre de façon adéquate aux problématiques rencontrées sur le territoire (par exemple : structuration d'un écosystème réseaux de chaleur).

ACTION 2: SOUTENIR LA TRANSITION VERS L'INDUSTRIE 4.0

Au-delà de la transition numérique, les industriels émettent la volonté de réaliser de véritables sauts technologiques vers « l'industrie du futur ». Cette transition vers l'industrie 4.0 est à la fois nécessaire pour permettre au territoire d'accroitre sa compétitivité et enclencher sa réindustrialisation, mais aussi cruciale pour s'adapter à l'évolution du marché du travail (réduction de la pénibilité, impact du digital).

Un programme d'accompagnement collectif sera développé et déployé en complément de l'offre IDF existante dans la région, comprenant les services de l'agence HDFID et les appels à projets IDF régionaux et nationaux. Cet accompagnement permettra de réaliser des actions collectives auprès d'entreprises implantés dans les territoires différents. Il sera coconstruit avec la CCI Grand-Hainaut pour le rendre opérationnel et efficace pour nos entreprises.

Ce programme permettra aussi de créer des ponts entre le milieu industriel et les écosystèmes locaux du numérique (Rives Créatives, Arenberg Creative Mine), et ainsi d'initier de possibles opportunités commerciales.

Grand chantier « robotique »

Un thème en particulier sera travaillé dans le cadre du programme local Territoires d'Industrie : celui de la robotique. Le constat est le suivant : bien que des offreurs de solutions soient implantés sur le territoire, de nombreux industriels restent confrontés à des problématiques de compétitivité et d'attractivité, car peu conscients du potentiel offert par les robots. Plusieurs actions pourront être menées en direct ou avec le soutien de partenaires : ateliers de sensibilisation aux outils, visites de sites « vitrines », diagnostics IDF, mise en relation avec offreurs de solutions, campagnes de prospection ciblées.

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

ACTION 3: REALISER DES ACTIONS DE COMMUNICATION

Sur le plan de la communication, l'animation de la page « Territoire d'Industrie du Hainaut-Douaisis-Cambrésis » sera poursuivie sur le réseau social professionnel Linkedin. Ciblant un public large d'entrepreneurs industriels, la page sera avant tout un outil de promotion du territoire. Elle permettra, par exemple, de relayer les publications des pages administrées par les intercommunalités. Elle permettra aussi de communiquer sur les dispositifs de soutien à l'industrie.

Si certaines publications seront spécifiques à l'actualité d'une intercommunalité, la majorité d'entre elles s'adresseront à l'ensemble des entreprises du territoire, et au-delà. La page servira ainsi un objectif de mise en avant des atouts du territoire, et de détection de projets.



POINTS CLES

Actions de communication

- ► Communication grand public
- ▶ Mise en avant des atouts du territoire
- ▶ Mise en avant des dispositifs d'aide

Prospection des projets endogènes

- Recensement des entreprises industrielles
- ▶ Priorisation et prise de contacts
- ► Pré-qualification des projets



Prospection des projets exogènes

- Identification des actions à mener suivant les stratégies territoriales locales
- ► Etudes et prospection

Sensibilisation et information

- ► Entretiens individuels
- ▶ Diagnostics Transition écologique et Industrie du Futur
- ▶ Mise en réseau, recherches de financements

Accompagnement renforcé

- ► Appui au montage de dossiers
- ► Accompagnement personnalisé sur les sujets TE et IDF
- ▶ Actions de coordination avec les services instructeurs

Prospection « passive »

1er niveau

Accompagnement

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLO

Proposition d'animation locale sur le volet « Appuli 10: 059-200030638-20220706-2022_70-DE

ACTION 1 : INFORMER LES ACTEURS LOCAUX

Les collectivités territoriales n'ont pas toujours les ressources en interne pour réaliser une veille sur l'actualité économique et sur les dispositifs d'aide nouveaux.

Sur le même modèle que précédemment, une lettre d'information Territoires d'Industrie sera préparée et diffusée aux parties prenantes du programme local TI, sur un rythme de 6 éditions par an. Le rythme de parution pourra être adapté en fonction de l'actualité.

Le contenu sera axé autour des thématiques suivantes : actualité économique nationale (exemple : plan de résilience économique), actualités locales (exemple : lauréats des appels à projets), actualités des territoires voisins, boite à outils (focus sur un dispositif), calendrier de quelques appels à projets, agenda des événements à venir.

ACTION 2 : ANIMER DES ATELIERS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES INTERCOMMUNALITES

La seconde action sur ce volet sera de sensibiliser et accompagner les intercommunalités dans l'appropriation des dispositifs d'aide, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens.

En tant que **relai du plan France 2030**, le chef de projet TI apportera une attention particulière à suivre le calendrier de parution des appels à projets, à sensibiliser les intercommunalités et les clubs d'entreprises aux grandes thématiques ciblées.

Au-delà de la sensibilisation, un travail de détection des potentialités du territoire sera engagé pour chaque appel à projets pertinent, avec l'appui des intercommunalités et de la CCI.

Illustration : l'appel à projets France 2030 « Diversification de la filière automobile » a une résonnance particulière sur le territoire. Un nombre important d'entreprises de la filière implantés dans le Hainaut-Douaisis-Cambrésis rencontrent des difficultés en raison de l'évolution de la filière vers l'électromobilité et des tensions sur l'approvisionnement en composants. La sensibilisation des opérateurs publics locaux permettra ainsi de diffuser l'information au sein du tissu économique, avec l'appui des pôles de compétitivité et d'excellence.

ACTION 3 : APPORTER UN APPUI SUR LA THEMATIQUE TRANSVERSALE EMPLOI & COMPETENCES

Une nouvelle action sera initiée dans cette nouvelle phase d'animation, celle de l'appui aux entreprises et aux territoires sur la thématique emploi & compétences. Ce sujet étant un levier de compétitivité majeur pour les industriels. L'action consistera à faire le lien entre les entreprises et les initiatives du territoire, en informant sur les dispositifs et en mettant en relation les acteurs impliqués sur le sujet.

Exemples de thèmes à travailler : AMI Compétences et métiers d'avenir, écoles de production.

ACTION 4: ACCOMPAGNER LES PROJETS DE TERRITOIRE

Si le TI est composé de plusieurs EPCI avec leurs spécificités, certains projets industriels n'ont de sens que s'ils « dépassent les frontières ». Une animation Territoires d'Industrie est dans ce cas pertinente afin de « gommer » cet effet, tout en préservant la confidentialité et les intérêts de chaque intercommunalité.

Illustration avec la thématique hydrogène

En vue de la réduction substantielle des émissions de GES dans les process de certains électro-intensifs du TI, la substitution partielle du gaz par l'hydrogène (vert) est envisagée. Cette évolution va passer d'une part par de lourdes adaptations

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLOW

technologiques chez les industriels concernés (par ex. Saarstahl Ascoval, LME, AGC)

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DEMENT

d'un écosystème de production et distribution d'hydrogène local.

Ces écosystèmes trouveront un modèle économique viable à la condition qu'ils soient bâtis pour répondre aux besoins des entreprises, et cohérents avec le futur réseau européen d'hydrogène.

Au cœur de l'animation de plusieurs projets H_2 en cours, Territoires d'Industrie est ici légitime pour faire le lien entre tous les acteurs, tout en limitant les risques de projets « concurrents ».

Pistes d'action autour des enjeux de la décarbonation de l'industrie

Plus globalement, c'est tout l'enjeu de la décarbonation de l'industrie qui peut être pris en compte à l'échelle du Territoire d'Industrie. De nombreuses initiatives sont actuellement prises et pourront être accompagnées dans le cadre du programme :

- La création de réseaux de chaleur, reliant à terme industriels émetteurs et acteurs privés et publics en demande ;
- La question de la multimodalité, avec en particulier l'importance des lignes ferroviaires : lien avec le Canal Seine Nord Europe, l'offre fret, la liaison Valenciennes Mons, etc.



POINTS CLES



Informer les acteurs locaux via une lettre d'information TI



Animer des ateliers de sensibilisation à destination des intercommunalités



Apporter un appui sur la thématique transversale emploi & compétences



Accompagner les **projets** de territoire

Les actions présentées dans cette feuille de route ne se veulent pas exclusives. L'animation locale pourra en effet être adaptée aux besoins du Territoire d'Industrie.

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLO

ORGANISATION DU PROGRAMME D'ANIMATIO ND: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Pilotage de l'animation

Il est proposé l'organisation de l'animation suivant ces modalités :

- Comité Local de Projet : il s'agit du comité de pilotage du programme local Territoires d'Industrie. Ce « COPIL » se tient annuellement et rassemble les binômes élus – industriels et toutes les parties prenantes pour définir les lignes directrices de l'animation territoriale.
- Comités techniques : deux fois par an, le « COTECH », constitué des directions développement économiques des EPCI et des sous-préfectures se réunit pour suivre de façon opérationnelle les avancées du programme. L'animation des COTECH est assurée par le chef de projet TI.
- Réunions techniques: organisées sur un rythme trimestriel, ces rendez-vous réunissent les directions développement économiques des EPCI et permettent d'avoir un moment d'échange privilégié sur les problématiques rencontrées.
- Points bilatéraux : les directions développement économique des EPCI et des sous-préfectures convoquent le chef de projet TI autant que de besoin pour suivre le déroulement des actions sur leur territoire.
- Les indicateurs de pilotage sont revus mensuellement et mis à disposition de la même façon que toutes les ressources utiles à l'animation sur un espace de stockage partagé type OneDrive.
- Bilan de l'action d'animation : émis deux fois par an dont un est présenté à l'occasion du Comité Local de Projet.
- Permanences sur le territoire : suivant les besoins, des permanences peuvent être organisées au sein des EPCI. Ces permanences permettent d'avoir des échanges directs avec le chef de projet TI et d'organiser des rendez-vous sur site avec les industriels.

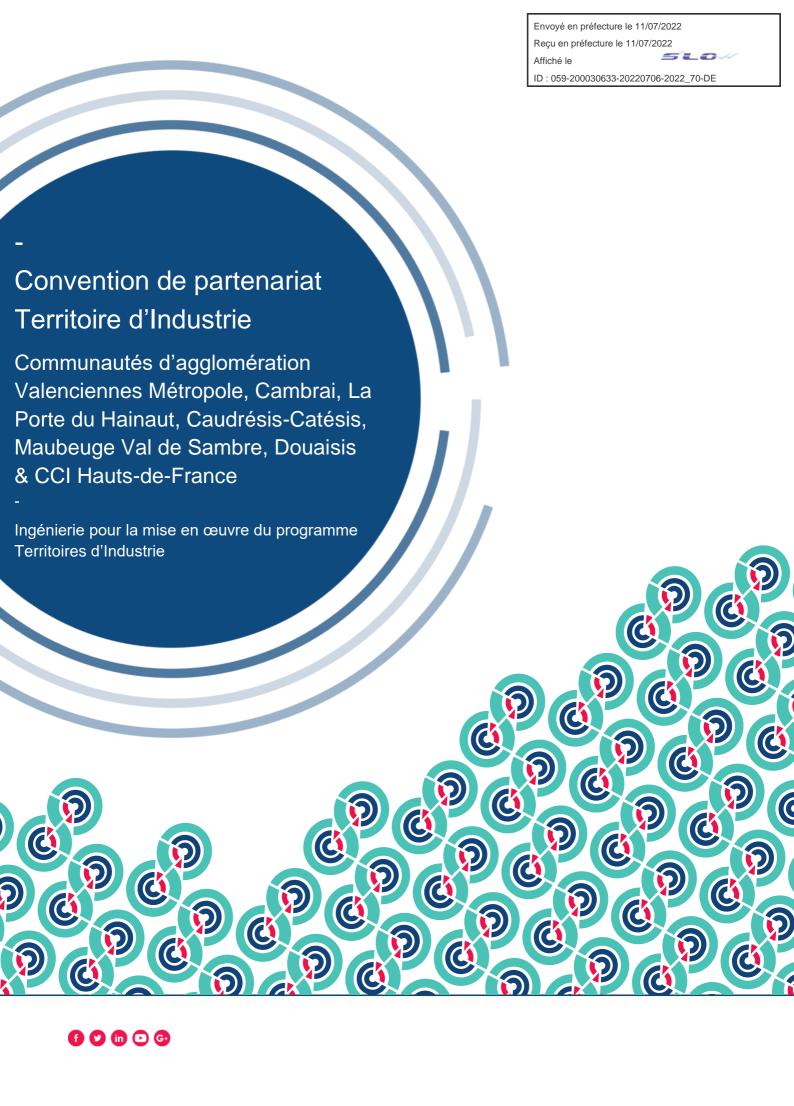
Convention de partenariat

Sur la base de cette proposition, il est proposé de reprendre et de mettre à jour la convention de partenariat précédente (période 2021 – 2022), en tenant compte des propositions de cette feuille de route.

La durée proposée de cette nouvelle convention est de deux ans, à compter du 15 septembre 2022, date d'échéance de la convention initiale.

A noter que le financement de la mission par l'Etat (SGAR) à hauteur de 50% prendra fin le 14 septembre 2022.

⇒ Proposition de convention en annexe.



Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Ingénierie territoriale pour la conception et la mise en œuvre du programme Territoires d'Industrie pour le territoire d'industrie Valenciennois - Avesnois - Cambrésis - Douaisis Hainaut-Douaisis-Cambrésis

ENTRE

 La Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts de France, Etablissement public de l'Etat, dont le siège social est situé 299 Boulevard de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille cedex, Représentée par Monsieur Philippe HOURDAIN, Président

Ci-après dénommée la « CCI Hauts-de-France », d'une part

ET

• La Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole

Représentée par Monsieur Laurent DEGALLAIX, Président Ci-après dénommée « CAVM »,

• La Communauté d'agglomération La Porte du Hainaut

Représentée par Monsieur Alain BOCQUET Aymeric ROBIN, Président Ci-après dénommée « CAPH »,

La Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Représentée par Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président Ci-après dénommée « CAMVS »,

La Communauté d'agglomération de Cambrai

Représentée par Monsieur François-Xavier VILLAIN Nicolas SIEGLER, Président Ci-après dénommée « CAC ».

• La Communauté d'agglomération Caudrésis-Catésis

Représentée par Monsieur Serge SIMEON, Président Ci-après dénommée « CA2C »,

La Communauté d'agglomération du Douaisis

Représentée par Monsieur Christian POIRET, Président Ci-après dénommée « CAD », d'autre part

Ci-après dénommées ensemble « les parties »,

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Préambule

A partir des propositions d'une mission de cadrage pluridisciplinaire, de critères partagés, et à la suite d'une concertation étroite avec les conseils régionaux et les intercommunalités, le Premier Ministre a présenté, à l'occasion du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, les principales orientations retenues pour la mise en œuvre de l'initiative « Territoires d'Industrie ».

Outre les politiques publiques de soutien à l'attractivité et au développement des territoires ainsi qu'aux filières et à la compétitivité des entreprises industrielles, cette initiative permet un engagement spécifique de l'État et des opérateurs nationaux (La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France, Pôle emploi...) pour accompagner leurs projets des Territoires d'Industrie, au travers de mesures centrées sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

Il s'agit d'une approche nouvelle qui part des projets des territoires, de la géographie industrielle du pays, des compétences en matière de développement économique des conseils régionaux et des intercommunalités et de l'accompagnement renforcé et ciblé des territoires les plus impactés par la désindustrialisation.

Elle s'inscrit dans la perspective de la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires. Le soutien aux entreprises et aux écosystèmes industriels constitue une priorité sur ces territoires et passe par la mobilisation des services de l'Etat et de ses opérateurs, des élus, des acteurs industriels et de tous les acteurs publics et privés qui, au plan local, souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

L'État s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

Au total, ce sont 146 Territoires d'industrie qui couvrent le territoire national, dont un Territoire d'Industrie regroupant les territoires des communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Cambrai, Caudrésis-Catésis et Douaisis.

Chaque Territoire d'Industrie est invité à élaborer son propre contrat « Territoire d'Industrie » pour la période 2019-2022 2023-2026, portant notamment sur les thèmes suivant énoncés par le Premier ministre lors du conseil national de l'industrie (attirer, recruter, innover, simplifier) :

- les ambitions de développement ou de redéveloppement de l'industrie sur le territoire ;
- les modalités d'actions locales relatives à l'attractivité des métiers de l'industrie et à l'attractivité du territoire (accueil des populations et des acteurs économiques) ;
- le développement de l'accès aux compétences et à l'emploi et l'adaptation de l'offre de formation;
- les souhaits d'expérimentation et de simplifications réglementaires exprimés des territoires.

Afin de soutenir le Territoire d'Industrie Valenciennois Avesnois Cambrésis Douaisis dans l'élaboration de son contrat, l'Etat a proposé d'apporter un soutien à l'ingénierie territoriale par l'octroi d'un cofinancement pour un poste de chef de projet dont la mission consistera à assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ce programme.

Les intercommunalités du Territoire d'Industrie ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut Hauts-de-France ont accueilli favorablement cette proposition de l'Etat qui nécessite, pour qu'elle se concrétise, de compléter le financement du poste de chef de projet, d'en assurer le portage administratif et d'y octroyer les moyens opérationnels nécessaires.

Afin de soutenir la mise en œuvre du programme, les intercommunalités du Territoire d'Industrie et la CCI Hauts-de-France ont décidé de poursuivre le financement d'un poste de chef de projet, d'en assurer le portage administratif et d'y octroyer les moyens opérationnels nécessaires.

Compte-tenu de la convergence des ambitions des Parties, elles conviennent de conclure le présent partenariat.

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Ceci étant exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre la CCI Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Cambrai, Caudrésis-Catésis et Douaisis pour :

- le recrutement,
- le portage salarial,
- le pilotage,
- le financement

d'un Chef de Projet « Territoire d'Industrie » pour le Territoire d'Industrie Valenciennois Avesnois Cambrésis Douaisis Hainaut-Douaisis-Cambrésis sur une durée de 2 ans.

Article 2 : Missions et activités principales du poste

Objectif général du poste

Le Chef de projet est chargé d'assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme « Territoires d'industrie » sur le territoire Valenciennois Avesnois Cambrésis Douaisis. Hainaut-Douaisis-Cambrésis.

Il est l'interlocuteur privilégié des partenaires du programme (Région, Etat, opérateurs) et participe à ce titre aux instances techniques locales, régionales et nationales réunies notamment par la Région et les services de l'Etat.

Misions et activités principales du poste

- Organiser la conduite de la phase de diagnostic du Territoire d'industrie et d'expertise préalable à la définition du programme et des orientations stratégiques
- Coordonner l'élaboration du plan d'actions en mobilisant les réseaux ressources pour la mise en place du projet
- Participer aux réunions du comité de projets et contribuer à l'organisation de groupes de travail techniques
- Assurer une fonction d'appui, de conseil, de veille et d'aide à la décision auprès de la collectivité dans le cadre de son projet de territoire
- Superviser l'élaboration du projet de convention/contrat décrivant les orientations stratégiques, le plan d'actions et les engagements des partenaires
- Rechercher et formaliser les partenariats publics et privés, économiques, associatifs, etc., à conclure pour la mise en œuvre du projet
- Contribuer à l'accompagnement des porteurs de projets, au montage des dossiers et à la recherche de financements
- Animer la concertation
- Promouvoir et communiquer sur le programme et ses réalisations de manière large et auprès de publics cibles
- Mettre en place et contribuer au suivi administratif, financier et opérationnel de la mise en œuvre du programme et des actions
- Mettre en place et contribuer à l'évaluation quantitative et qualitative du programme et des actions
- Participer aux réunions d'animation du réseau et instances de concertation régionales, interrégionales et nationales
- Assurer une veille sur les attentes et besoins des acteurs locaux, notamment socio-économiques, liés aux orientations du programme

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

Article 3: Engagements

Une convention de subvention en ingénierie est en cours de signature entre l'Etat et la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France par laquelle la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France s'engage à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du programme « Territoires d'industrie », via le recrutement en son sein d'un chef de projet, tandis que l'Etat s'engage à apporter un soutien financier à l'opération au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

Les parties prenantes à la présente convention s'engagent sur le financement du reste à charge pour le Territoire d'Industrie pour cette de cette ingénierie et sur les modalités pratiques de mise en œuvre opérationnelle.

3.1 Engagements de la CCI Hauts de France

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France s'engage à :

- Procéder au recrutement du Chef de projet Territoire d'Industrie sous forme de contrat à durée déterminée, Mettre à disposition un salarié dédié à l'animation du Territoire d'Industrie
- L'intégrer dans ses effectifs et lui faire bénéficier de l'ensemble des dispositions sociales applicables aux emplois consulaires,
- L'héberger sur son site de Valenciennes,
- Lui apporter tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa mission (bureau, ordinateur, téléphone, internet, véhicule de service),
- Prendre en charge ses frais de mission.

3.2 Engagements des intercommunalités

Les communautés d'agglomération Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Cambrai, Caudrésis-Catésis et Douaisis s'engagent à apporter leur concours au financement du solde restant à la charge du Territoire d'Industrie pour le poste de Chef de projet sur la base d'un plan de financement prévisionnel.

Article 4 : Plan de financement prévisionnel

Un plan de financement prévisionnel a été établi pour la première année de l'opération pour la période allant du 15 septembre 2022 au 14 septembre 2023. Le plan de financement sera actualisé chaque année.

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE



CHEF DE PROJET TERRITOIRE D'INDUSTRIE

BUDGET PREVISIONNEL

	RECET/ES	
	RECETTES	
12 mois	Ressources	12 mois
88 000,00 €	ETAT (FNADT	40 000,00 €
7 100,00 €	CA Cambrai	8 000,00 €
2 265,00 €	CA Valencenciennes Métropole	8 000,00 €
500,∪0 €	CA Caudrésis Catésis	8 000,00 €
	CA Maubeuge Val de Sambre	8 000,00 €
	CA Porte du Hainaut	8 000,00 €
	CA Douaisis	8 000,00 €
	CCI GH HDF	9 865,00 €
97 865 €	Total	97 865 €
	88 000,00 € 7 100,00 € 2 265,00 €	88 000,00 € ETAT (FNADT 7 100,00 € CA Cambrai 2 265,00 € CA Valencenciennes Métropole 500,00 € CA Caudrésis Catésis CA Maubet ge Val de Sambre CA Porte de Hainaut CA Douaisis CCI GH HDF

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

CHEF DE PROJET TERRITOIRES D'INDUSTRIE BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		Recettes	
Nature des dépenses	12 mois	Ressources	12 mois
Salaire et charges	65 000,00 €	CCI GH HDF	9 865,00 €
Mise à disposition de locaux et moyens techniques	7 100,00 €	CA Cambrai	10 833,33 €
Véhicule de service partagé	2 265,00 €	CA Valenciennes Métropole	10 833,33 €
Fournitures diverses	500,00€	CA Caudrésis-Catésis	10 833,33 €
		CA Maubeuge Val-de-Sambre	10 833,33 €
		CA Porte du Hainaut	10 833,33 €
		CA Douaisis	10 833,33 €

Total 74 865,0	Total 74 865,00 €
----------------	-------------------

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

La CCI Grand Hainaut Hauts-de-France établira chaque année le détail des salaires et charges sociales payées dans le cadre de cette opération. Déduction faite de la contribution de l'Etat, chaque communauté d'agglomération contribuera à concurrence de la quote-part indiquée au budget prévisionnel de l'opération.

Article 5 : Comité de pilotage

La mise en œuvre de cette convention sera coordonnée par un comité de pilotage qui se réunira à minima 3 fois par an un comité local de projet qui se réunira annuellement. Ce comité associe :

- Le directeur des activités Entreprises et Territoires de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France;
- Les directeurs du Développement Economique de chaque communauté d'agglomération;
- Les Présidents ou leurs représentants en charge du Développement Economique de chaque communauté d'agglomération.

Seront associés autant que nécessaire les collaborateurs de la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France et des communautés d'agglomération liés à la mise en œuvre opérationnelle de la mission du Chef de projet Territoire d'Industrie.

Ce comité de pilotage sera en charge de planifier les étapes nécessaires à l'exécution de la convention, de veiller à sa bonne exécution, et d'établir en lien avec le Chef de projet Territoire d'Industrie un bilan annuel de la mission. Il sera également en charge de valider les choix et orientations à soumettre à l'Etat pour l'établissement du contrat de Territoire d'Industrie.

Article 6 : Durée

La présente convention de partenariat est établie pour une période de deux ans à compter du recrutement du Chef de projet Territoire d'Industrie, à compter du 15 septembre 2022, c'est-à-dire à terme de la précédente convention d'animation.

Les modalités envisagées de gestion de la sortie du dispositif au terme de la convention sont la prise en charge du poste par les collectivités locales ou l'arrêt de la mission visant à lancer et amorcer les projets.

Les parties examineront d'un commun accord l'opportunité d'une poursuite du dispositif à l'issue d'une période initiale d'un an correspondant au premier contrat à durée déterminée signé avec le Chef de projet Territoire d'Industrie.

Article 7 : Modalités de versement

Chaque communauté d'agglomération s'engage à verser les montants indiqués à l'article 4 en un versement sur présentation d'une demande d'acompte que la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France établira annuellement.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant qui devra être dûment régularisé entre les parties.

Article 9 – Litige – juridiction compétente

Toutes les contestations relatives à l'application ou à l'interprétation de la présente convention sont régies par la loi française.

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID: 059-200030633-20220706-2022_70-DE

En cas de litige sur l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se réunir pour explorer et arrêter, d'un commun accord, une solution amiable.

À défaut, les tribunaux de Lille sont seuls compétents pour statuer sur tout litige survenant entre les parties contractantes et concernant la présente convention.

Fait à	le	2022
I all a	, 10	

En sept exemplaires originaux

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France	Pour la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
Président	Président
Pour la Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut	Pour la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Président	Président
Pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	Pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai
Président	Président
Pour la Communauté d'Agglomération du Douaisis	
Président	